
**Victoire au CNESER d'élèves syndicalistes contre la direction de l'ENS.
Etudiant-e-s et personnels doivent continuer le combat contre la répression, la précarité et
l'amélioration des conditions de travail!**

En 2010/2011 un conflit social contre la précarité a secoué l'ENS Ulm. La grève des personnels précaires, l'occupation des locaux de la direction et la solidarité sans faille des étudiant-e-s et des travailleurs/ses au sein d'un mouvement autogéré soutenu par les syndicats ont permis d'obtenir une victoire. De nombreux CDI ont été signés immédiatement et quelques titularisations ont eu lieu un peu plus tard.

Suite à ce conflit, quatre élèves syndicalistes de SUD Etudiant (à l'époque!) et de la FERC Sup CGT contestaient au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) les sanctions disciplinaires (trois avertissements et un blâme) qui avaient été prononcées à leur encontre. Ils ont obtenu satisfaction. Il s'agit d'une petite victoire contre la répression des mouvements sociaux et pour les libertés syndicales dans l'Enseignement supérieur et la recherche.

L'année dernière deux personnels de l'ENS, syndiqués à la CGT, avaient aussi gagné au Tribunal administratif face à la direction de l'ENS qui leurs avait infligé des sanctions disciplinaires suite au mouvement social. **Mais il ne faut pas oublier que la répression ne prend pas que des formes juridiques et elle n'est pas la même selon qu'il s'agit d'élèves normaliens ou de personnels salariés...** Elle peut prendre des formes plus insidieuses et elle s'abat encore au quotidien sur d'anciens grévistes. Si des avancées ont eu lieu suite au mouvement, les personnels de l'ENS doivent encore lutter pour leurs conditions de travail et pour que la direction respecte tous ses engagements (comme la fin du harcèlement dans les services, le fait de signer un CDI pour les personnels ayant trois ans d'ancienneté ou la titularisation dans les postes pérennes).

La précarité à l'ENS et dans la fonction publique en général ne pourra se résorber que par des titularisations massives que seules les luttes pourront imposer. Pour cela les travailleurs/ses et les étudiant-e-s doivent continuer à se battre ensemble contre la répression, la précarité et pour l'amélioration des conditions de travail et d'étude.

Solidaires étudiant-e-s, syndicats de luttes

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

<http://www.solidaires-etudiant-e-s.org/>

contact@solidaires-etudiant-e-s.org

Contacts locaux : 0660859575/sudetudiant63@gmail.com